

EDITION
FLASH

le CHAUSS' terroir

Bulletin d'information de la commune de Chausseterre



Édito

Pour cette 34ème édition, nous avons réduit le nombre de pages de notre bulletin communal.

Le premier numéro du Chausseterroir, pris en charge par Christian Da Silva, était publié en novembre 2008, et comprenait alors 6 pages.

Les derniers numéros édités se sont étoffés jusqu'à 16 pages, cela représente un travail considérable.

34

Oct. 2017

Afin de maintenir la qualité du contenu et la fréquence de la publication, nous avons fait le choix de concentrer deux numéros sur les 4 annuels (avril et octobre). Vous retrouverez l'ensemble des rubriques détaillées dans les numéros de janvier et juin.

Lorraine Roux
pour l'équipe de rédaction

> Fête patronale

La fête patronale s'est déroulée, en juillet dernier, dans la bonne humeur, autour des temps forts habituels : le moules-frites samedi soir, l'apéritif de la municipalité et les animations qui suivent le dimanche, puis la brocante, le concours de belote, la soupe aux choux et le feu d'artifice le 14 juillet.



> Classes

Cette année, les classes en 7 et les classes en 2 se sont réunies ensemble, samedi 30 septembre. La soixantaine de convives a ainsi passé une journée amicale autour d'un copieux repas préparé par Yvan Cognasse (Auberge de Chausseterre).

Lilo Goutorbe porte le chapeau des bébés de l'année, Marie Gonard et Jean Butin celui des 90 ans.



CONSEIL MUNICIPAL

L'essentiel des réunions des 30 juin, 4 août, 8 septembre et 13 octobre.

Lotissement du Gruppé

Après de nombreux échanges avec le cabinet Services-AMO représenté par M. Konik, nous avons transmis un permis d'aménager à la DDT pour instruction. Les travaux pourraient alors débuter à l'issue d'une procédure d'appel d'offres.

bloc à bloc des communautés est abandonné par la Préfecture. Le périmètre de la CCPU sera donc maintenu pour l'année 2018. La réflexion se poursuit.

Rythmes scolaires

À partir de la rentrée 2017, l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques est rendue possible par dérogation. Compte tenu de la décision du

Elections sénatoriales

Michel Florimond est élu délégué titulaire pour les élections sénatoriales. Un seul tour (24 septembre) aura été nécessaire dans la Loire pour pourvoir les 4 sièges. Bernard Bonne (LR), Cécile Cukierman (COM), Jean-Claude Tissot (PS) et Bernard Fournier (DVD) sont élus.

Cantine

La participation des parents aux frais de repas pris par leurs enfants à la cantine scolaire est réévaluée à 3,30€.

Adressage

Parallèlement au déploiement de la fibre optique, nous avons été fermement encouragés à mettre en place une procédure d'adressage. Ce travail est donc en cours. La première partie (type et nom des voies) a été présentée lors d'une réunion publique le 6 septembre dernier. Le travail se poursuit.

CCAS

A compter de l'an prochain, nous décalerons progressivement l'âge des invitations au banquet «des anciens» (et colis), pour le fixer à terme à 70 ans. Les personnes de 65 ans et plus sont invitées cette année, l'année prochaine, nous commencerons à 66 ans, l'année suivante à 67, etc. Il s'agit simplement de considérer le fait que l'on vieillit moins vite. Nous rappelons également que toutes les personnes qui souhaitent se joindre au banquet sont les bienvenues.



Intercommunalité

Le Conseil municipal renouvelle son soutien au projet Loire et Monts Communauté à l'unanimité. Toutefois, le projet de fusion

corps enseignant et des parents d'élèves, il est décidé de n'apporter aucune modification du temps scolaire pour l'année 2017/2018.

RECENSEMENT SERVICE NATIONAL

Depuis 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile munis de leur carte d'identité et du livret de famille. **Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire.** Le recensement permet à l'administration d'établir les convocations à la journée défense et citoyenneté (JDC).

PACS

A compter du 1er novembre, le Pacs (Pacte Civil de Solidarité) se signe en mairie.

C'est désormais à l'officier d'état civil du lieu de résidence commune déclaré par les partenaires qu'il faudra s'adresser. La compétence des notaires reste inchangée. Les documents à réunir demeurent : actes de naissance, pièces d'identité, déclaration conjointe et convention de Pacs.

STATION D'EPURATION

A l'attention des foyers du Bourg, raccordés à la station d'épuration

Trop d'interventions sont nécessaires pour retirer des objets du circuit de traitement (tube de dentifrice, emballage de pastilles de lave-vaisselle, protections hygiéniques, etc.). **Cette situation n'est pas durable. Merci par avance pour votre civisme.**



DECHETTERIE

Les horaires d'hiver de la déchetterie du 1er octobre 2017 au 31 mars 2018 :

Le mercredi de 13h30 à 17h30

Le jeudi de 9h à 12h

Le vendredi de 13h30 à 17h30

Le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

La déchetterie est fermée les jours fériés.

Nous rappelons que les usagers doivent respecter les règles de circulation sur la déchetterie (arrêts, sens de rotation...); trier leurs déchets et les déposer à l'endroit prévu à cet effet; les vêtements et textiles

doivent être déposés dans les conteneurs blancs Relais et dans des sacs plastiques fermés de 50L maximum; respecter les instructions du gardien; laisser le site de la déchetterie propre.

Il est strictement interdit aux usagers de descendre dans les bennes et de fouiller les contenants, quels qu'ils soient pour récupérer des déchets.

Informations:

Déchetterie (heures ouverture) : 04 77 62 86 41

Communauté de Communes : 04 77 65 12 24

SEMAINE ENFANCE JEUNESSE

Pour la 6ème année consécutive, les acteurs petite enfance et jeunesse de la Communauté de communes du Pays d'Urfé (les assistantes maternelles, le Relais Accueil Petite Enfance et l'Accueil de Loisirs intercommunal avec le soutien de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé et de la commune de St Just en Chevalet) organisent leur semaine enfance jeunesse qui aura lieu du 23 au 29 octobre.

Cette semaine sera clôturée par la bourse aux jouets et aux livres le dimanche 29 octobre de 9h à 13h à la salle des sports à St Just en Chevalet.

Renseignements :

Relais Accueil Petite Enfance (RAPE) : 04 77 64 09 81

Accueil de Loisirs : 04 77 64 66 30

Lundi 23 : atelier cuisine et brunch

Mardi 24 : intervention des pompiers de St Just en Chevalet «prévention et attitude en cas d'urgence»

Mercredi 25 : spectacle jeune public par le Zarbi Circus

Jeudi 26 : Le sommeil du jeune enfant (conférence)

Vendredi 27 : Création de déguisements et défilé d'Halloween

Samedi 28 : Portes ouvertes du Relais Accueil Petite Enfance

Dimanche 29 : Bourse aux jouets.

Programme détaillé sur www.ccpu.fr

PARTICULIERS EMPLOYEURS

En partenariat avec la Fédération des Particuliers Employeurs (FEPEM), le Site de Proximité vous informe et vous oriente sur les règles de la relation de travail: contrat de travail, déclaration, rémunération, aides financières, et sur les opportunités de formation professionnelle et les dispositifs de protection sociale (retraite, prévoyance, action sociale).

Site de Proximité, Nadège SUGIER, 04 77 65 17 64

ou www.particulieremploi.fr

Le CHAUSS'terroir

PREVENTION DES CHUTES

Conférence Prévention des chutes mardi 24 octobre 2017 à 14h à la mairie de St Just en Chevalet.

Une action de prévention lancée par la MSA pour toute personne de 55 ans et plus, quel que soit son régime de protection sociale. Pour gagner en confiance, aisance et sécurité.

Contact : 06 34 12 67 90

LA FIBRE OPTIQUE

Les travaux de déploiement du réseau de déserte de la fibre optique se sont terminés cet été pour notre secteur (PM40 à Saint Just en Chevalet).

Nous sommes donc entrés dans une nouvelle phase : le raccordement individuel. Cela correspond à la mise en place des prises terminales optiques (PTO). Durant cette phase, les locaux raccordables sont matérialisés par une pastille verte sur le site thd42.

A l'issue des trois mois légaux de gel de commercialisation (janvier 2018), les pastilles seront bleues. Les habitants ayant fait réaliser le raccordement pourront choisir directement un fournisseur et profiter des services du très haut débit. Les autres suivront la même démarche. C'est à dire qu'ils choisiront directement leur fournisseur d'accès et celui-ci se chargera de faire réaliser l'installation de la PTO par le SIEL.

Une réunion publique a été organisée le 19 septembre à Saint Just en Chevalet pour présenter les modalités de raccordement.

Toutes les informations utiles sont regroupées sur le site **thd42.fr**

THD42 en chiffres

277 communes concernées

172 000 foyers et professionnels raccordés en FTTH (fiber to the home, la fibre jusqu'à domicile)

280 000 000 € d'investissement public

10 500 kilomètres de fibre déployés

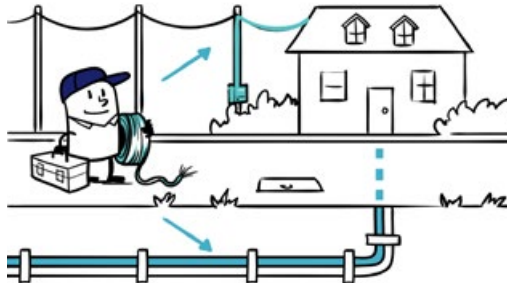
**5 ans de chantier (2015-2020)
18 entreprises et
600 personnes mobilisées**

Le raccordement se décompose de la façon suivante :

1. S'assurer de l'accès

Il faut s'assurer que l'équipe de raccordement pourra faire transiter la fibre optique depuis la voie publique jusqu'à l'endroit de l'installation de la PTO.

Pour faire simple, si le téléphone arrive en aérien, la fibre optique devrait suivre le même cheminement (vérifier l'accès aux poteaux). Si le téléphone arrive en sous-terrain, il faudra s'assurer que la gaine n'a pas été endommagée et que le cheminement d'un câble supplémentaire y est possible.



Idem à l'intérieur de votre domicile, soit il existe déjà des gaines ou des goulottes et celles-ci doivent être fonctionnelles ; soit le câble sera collé le long des plinthes.

2. Demander un rendez-vous

Pour cela, il suffit de se rendre sur le site thd42.fr, puis sur le pavé *Espace raccordement, Demande de raccordement*, de retrouver votre pastille (celle-ci devrait être verte ; une vue satellite est disponible pour plus de précision), de cliquer sur *Prendre un rendez-vous pour mon raccordement* et de suivre les indications.

Vous recevrez alors un mail pour valider la demande de rendez-vous (il suffit de cliquer sur le lien).

3. Fixer le rendez-vous

L'entreprise missionnée par le SIEL vous contactera enfin par téléphone pour fixer le rendez-vous avec les techniciens (veiller à l'étape précédente à renseigner un numéro de téléphone sur lequel vous serez joignable en journée).

4. Intervention sur site

Les techniciens se rendent à votre domicile au rendez-vous fixé et réalisent le déploiement de la fibre depuis la voie publique jusqu'à la pose de la PTO.

Outre le passage du câble et la pose de la prise terminale optique, ils ne font pas de travaux sur votre domaine privé (selon votre configuration anticiper la pose de gaine, de goulottes ou même le perçage des murs ou des menuiseries, etc.). Veiller également à leur permettre l'accès à la zone concernée (déplacer les meubles si nécessaire).

Si toutefois il n'y avait pas de pastille sur votre logement, un formulaire prévu à cet effet est disponible en ligne. Vous devez transmettre les données demandées au SIEL pour qu'ils mettent à jour leur base de données.

L'installation de la PTO à votre domicile est gratuite.

Le coût de cette intervention est pris en charge dans l'opération global de déploiement du THD42, c'est pour cela que vous devez vous assurer en amont que la mission des techniciens ne sera pas entravée.

Si pour diverses raisons, les techniciens ne pouvaient pas intervenir à votre domicile (gaine bouchée, rendez-vous non tenu, etc.), votre demande sera close.

Il vous appartiendra de faire une nouvelle demande et d'attendre un nouveau rendez-vous.

S'il devait y avoir un troisième rendez-vous, une pénalité vous serait appliquée.

L'installation sera gratuite pour l'utilisateur dans les mêmes conditions jusqu'en 2025 (10 ans à partir de la signature du projet THD42).

THD42 est un réseau public ouvert à tous les opérateurs.

A ce jour, 4 opérateurs se sont positionnés :

- **Nordnet** (filiale du groupe Orange)
- **Ozone**
- **K-net**
- **la Fibre VidéoFutur**

Au fur et mesure du déploiement sur l'ensemble du département, d'autres opérateurs arriveront.

A priori, votre opérateur actuel n'est pas encore présent sur le réseau THD42.

Deux solutions s'offrent à vous :

- patienter avec votre offre actuelle le temps que de nouveaux opérateurs se positionnent
- changer d'opérateur et profiter du très haut débit.

Si vous utilisez une adresse mail du type dupont@monfournisseur.fr, liée à votre abonnement, pensez à organiser la transition vers une nouvelle adresse.

Il est possible de créer une adresse mail qui soit indépendante d'un fournisseur afin de s'affranchir de ce genre de problématique.

Ne résiliez pas prématurément votre offre actuelle. D'une part, les premières connexions très haut débits n'interviendront pas avant le début d'année 2018. D'autre part, le nouvel opérateur vous proposera d'effectuer la portabilité de votre numéro de téléphone fixe.

Si ce numéro est lié à un abonnement France Telecom / Orange seul, votre contrat sera automatiquement résilié lors de la portabilité. Si votre numéro est lié à un abonnement internet, vous devrez résilier vous même votre abonnement une fois la portabilité effectuée.

Comparer les offres des fournisseurs depuis leurs sites internet. Ces offres sont globalement similaires à ce que l'on peut connaître pour l'ADSL en terme de services (outre la question des débits) et de tarifs (globalement entre 30 et 50 euros mensuels selon les options choisies).

Aujourd'hui en ADSL, nous disposons de forfaits de 2Mo théorique.

Il devient donc possible de regarder la télévision, de faire du replay, de la visio ..., en ultra haute définition, d'écouter de la musique, de faire des jeux en ligne, d'échanger des fichiers, de faire des sauvegardes en ligne ... et tout cela simultanément au sein d'un même domicile.

Outre ces services que l'on connaît déjà, mais qui nous seront accessible plus facilement et plus rapidement, la fibre optique permettra le développement de nouveaux services et de nouveaux usages : le télé-travail, la télé-médecine, la télé-surveillance, etc.

THD42 est complètement indépendant du réseau cuivre. Toutes les installations et abonnements existants peuvent donc perdurer tant que ce réseau sera entretenu.

Deux permanences seront assurées par le SIEL à la mairie de Chausseterre, pour assister les personnes qui auraient de difficultés à se connecter au site THD42 : les jeudis 2 et 9 novembre, de 14 à 16h.

Vous pouvez également joindre le numéro spécial mis en place par le SIEL au 0 810 14 00 42 (0,05€ par appel + prix d'un appel local).

Le secrétariat de Mairie et les élus sont également à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.



- PBO : point de branchement optique (dessert plusieurs maisons)
- PTO : prise terminale optique
- FAI : fournisseur d'accès internet

Vérifier auprès de votre fournisseur, l'adresse mail devrait rester active quelques temps (6 mois environ) après la résiliation de votre abonnement

Les frais de résiliation (si toutefois ils sont prévus dans votre contrat et applicables à votre cas) peuvent être pris en charge par le nouvel opérateur.

La capacité de la bande passante est partagée entre tous les utilisateurs du réseau.

La fibre optique permet quant à elle de garantir le débit à chaque usager. Les offres les plus faibles proposent 100Mo. Les données sont transmises à la vitesse de la lumière dans un fil de verre aussi fin qu'un cheveu. C'est incomparable.

Escot Telecom a été sélectionné par le SIEL pour la pose des PTO. L'entreprise dont le siège social est à Aurillac, a installé une équipe dans l'atelier partagé de la Communauté de Communes à St Romain.

Ils sont actuellement à la recherche de techniciens pour renforcer leurs équipes. Les personnes intéressées peuvent postuler directement sur leur site **escot-telecom.com**

Histoires d'autrefois

Évoquer des souvenirs de classe est chose facile. Il suffit de penser à l'un pour que d'autres arrivent en mémoire. Mais faire un tri et n'en retenir que quelques uns est plus compliqué.

Les premiers qui retiennent mon attention sont liés, dans mes toutes premières années d'enseignement, au vocabulaire des enfants pour qui le patois était la langue parlée à la maison et qui se trouvaient démunis pour s'exprimer en français. J'étais moi-même souvent incapable de traduire et de trouver le mot juste...

Il y a l'histoire du chiffon pour l'ardoise que je demande dès le premier jour ... pas de résultat, ni l'après midi, ni le lendemain. J'explique donc ce qu'est un chiffon et ils arrivent enfin mais j'ai appris ce jour là que j'aurai dû dire un « peta ».

Il y a celui qui a demandé à aller au cabinet, revient en pleurant et avoue : « j'poye pas quittâ mes breyes ... » dorénavant ce sera « histoire sans paroles » : il s'approche, soulève son tablier et je déboutonne les quatre bretelles !

Il ya les rires de la classe quand, évoquant l'automne, je dis que la « caille » est un oiseau ...

D'autres oiseaux ? les « chavans » et les « grôles » des arbres ? des « coros » et des « fo ». Chaque fois j'ai recours à la classe des grands où certains peuvent traduire.

Le matériel scolaire étant très pauvre, j'avais hérité d'une collègue de la ville d'un manuel d'apprentissage de la lecture « Toto et Lili ». L'image représentait une petite fille et sa poupée et un garçon avec une charrette et un élève a lu :

« Lili a « una podcharta » Toto a une « charetuire »
Mme Rolande Girin



Les exemplaires réservés du recueil des 70 ans sont disponibles en mairie.

Au total, 175 livres ont été commandés.

Nous vous remercions pour votre confiance.
L'équipe de la Bibliothèque

Le secrétariat de mairie est fermé pour congés du 23 au 28 octobre 2017 inclus.

L'Auberge est fermée jusqu'au 6 novembre pour raison de santé. Nous souhaitons à Yvan un bon rétablissement.

www.chausseterre.fr
facebook.com/chausseterre
twitter.com/chausseterre42
instagram.com/chausseterre

ETAT CIVIL

Décès de Armand MONAT
le 20 septembre 2017 à Roanne



PROCHAINEMENT

- > **22 octobre : remise des prix des maisons fleuries**
- > **25 octobre (après-midi) : cinéma pour les enfants (mairie)**
- > **4 novembre : soirée photo/vidéo 70 ans (salle des fêtes)**
- > **10 novembre : moules-frites du Comité des fêtes**
- > **11 novembre : commémorations**
- > **26 novembre : banquet du CCAS**
- > **13 décembre : décoration du sapin du village (école)**
- > **7 janvier : après-midi jeux (salle des fêtes)**

APPARTEMENT A LOUER

Lumineux et ensoleillé, appartement 80m². Premier et dernier étage. Cuisine, séjour, 3 chambres, salle de bain, wc, rangements.
Renseignements en mairie

*Le prochain numéro sortira en janvier.
Merci de nous transmettre vos informations avant fin décembre.*



L'équipe :

Annick Treille, Anne-Marie Grissolange, Catherine Georges, Lorraine Roux, Michel Girin, Pascale Charret, Patrice Place

Directeur de publication : M. Florimond
Conception : M. Girin & L. Roux
Impression : commune de Chausseterre
Crédits photos : équipe de rédaction et photos libres

Horaires d'ouverture du secrétariat
Lundi, Mardi & Jeudi : 13h30 – 17h et Samedi : 9h – 12h
tél. 04 77 65 10 31

mairie@chausseterre.fr (nouvelle adresse)